

Etat des luttes paysannes autour du foncier agricole au Centre-Bénin
Résumé de communication pour la Journée d'étude à l'Université Général Lansana
Conté - Sonfonia-Conakry (UGLC-SC), 4 juin 2018

Dr AFFO Fabien, Maître-Assistant (CAMES), Sociologie de Développement
Enseignant-Chercheur, Université de Parakou, Bénin, Email : affofabien2000@yahoo.fr,
Tél : 0022961482122

Cette communication analyse les conflits fonciers agricoles au Centre-Bénin comme l'expression d'une remise en cause des représentations sociales autour des terres agricoles et non celle de leur rareté. Le Centre-Bénin est encore appelé Département des Collines et compte six communes. Il s'agit des communes de Bantè, Savalou, Dassa, Glaoué, Savè et Ouèssè.

Le foncier agricole peut être défini comme une ressource commune, autour de laquelle plusieurs acteurs en l'occurrence les paysans et les éleveurs luttent pour assurer leur survie. Depuis les années 2000, les luttes autour du foncier agricole, cette ressource commune, sont devenues récurrentes. Une ressource commune peut être appréhendée comme un ensemble de ressources suffisamment importantes pour qu'il soit coûteux d'exclure ses potentiels bénéficiaires (Ostrom, 1990).

Les réalités autour de cette ressource commune engendrent de récurrents affrontements entre acteurs autour des terres agricoles dans le Département des Collines. Les constats empiriques ont montré que les conflits fonciers agricoles émanent de plusieurs facteurs, dont les principaux sont les suivants : le vieillissement de la population paysanne autochtone ; le rajeunissement et l'accroissement de l'effectif des migrants agricoles (RGPH4, 2013) ; enfin, les plus grandes emblavures sont les propriétés des migrants agricoles tandis que les paysans autochtones ne détiennent que de petits champs. Alors, pour conserver leur territoire, les autochtones interdisent formellement la plantation de l'anacardier aux paysans migrants agricoles (F. Affo, 2016). En effet, ces migrants agricoles sont contraints de produire toutes formes de cultures sauf l'anacardier. Cette plantation constitue une source d'importants revenus aux paysans autochtones mais aussi la marque d'une occupation définitive des terres agricoles.

La violation de cette interdiction par les paysans allochtones suscite de fréquents conflits entre migrants agricoles et paysans autochtones. Ces conflits se manifestent par des actes de vandalisme sur les champs et les hameaux des paysans migrants. Alors que l'économie domestique dépend à 90% des revenus agricoles (RGPH4, 2013) ; les conflits autour du foncier agricole dont le pourcentage tourne autour de 30% (Statistiques de la Police Républicaine, 2016; Statistiques TPI/Savalou, 2016). De même, 62% des plaignants, selon les rapports de la police républicaine, sont âgés de moins de 40 ans. Par contre, 70% des mises en cause sont âgés de plus de 60 ans sur une densité de la population de 52 habitants/km².

D'abondante littérature a montré qu'en Afrique, les problèmes fonciers sont perçus comme la résultante d'un pluralisme juridique autour de la terre (Lerroy, 2000), les mutations agraires (Cambrézy et al, 2012 ; Richard et al, 2007), l'inversion des valeurs dominantes entre autochtones et migrants agricoles, et l'instrumentalisation des rivalités ethniques (Babo, 2010 ; Chauveau, 2005 ; Jacob, 2002).

Au vu de ce qui précède, on peut comprendre que, les conflits fonciers sont analysés sous plusieurs angles. Dans le cadre de la présente recherche, la récurrence des conflits fonciers agricoles dans le Centre-Bénin est analysée selon la théorie du jeu des acteurs. Dès lors, pour mieux saisir le jeu des acteurs autour des terres agricoles, quelques interrogations ont été émises, et notamment : quels sont les enjeux des fonciers agricoles au Centre-Bénin ? Qui sont les acteurs en conflit ? Quelles sont les stratégies développées par les acteurs ?

Pour répondre à ces questions, une approche microsociologique a été développée. Elle est basée sur la théorie du jeu des acteurs pour examiner l'actualité des conflits fonciers au Centre-Bénin. Cette théorie du jeu « permet une analyse formelle des problèmes posés par l'interaction stratégique d'agents rationnels poursuivant des buts qui leur sont propres » (Bourlès et al, 2016 ; Quinqueton, 2000).

L'usage du dépouillement des registres de la Police Nationale, aujourd'hui « Police Républicaine » et du Tribunal de la Première Instance de Savalou, l'observation de cinq cas concrets de conflits autour du foncier agricole, trois focus-groups, et pour finir, 60 entrevues individuelles avec les autochtones, migrants, agents des eaux et forêts ont été faits. Cette recherche de type ethnographique s'est focalisée sur les données de 2013 à 2016 dans les communes de la Collines au Bénin.

Quelques résultats à travers des cas illustratifs ont pu être obtenus. Dans le premier cas, les violentes altercations se constatent entre autochtones des quartiers Kpala et ceux de Kagourè (arrondissement de Pira). Pour le deuxième cas, on assiste à des conflits entre les migrants agricoles caractérisés par des groupes ethniques Fon, Otamari, Yom-Lokpa autour de la ferme de Dani dans la Commune de Savè. Le troisième cas résulte des confrontations entre autochtones et migrants. On enregistre dans le quatrième cas les conflits frontaliers entre communes limitrophes. Il s'agit des antagonismes entre la commune de Savalou et celle de Dassa. Le cinquième cas traite des agents des eaux et forêts versus paysans autour de la forêt « *Monts Kouffè* », classée depuis 1940 dans la Commune de Bantè. De ce fait, en 2014, les différends autour des conflits fonciers amènent les populations de Bantè à affirmer ceci : « *la carte n'est pas la terre* ».

En ce qui concerne les enjeux de la gouvernance du foncier agricole, les résultats du terrain ont montré d'une part une remise en cause du droit de séniorité et de la montée de la gestion par les jeunes émancipés. Ensuite, la gouvernance traditionnelle du foncier agricole et la revue des valeurs dominantes importées sont en mutation. Troisièmement, les résultats d'enquêtes ont affiché une remise en cause des représentations collectives et l'évolution des liens familiaux. Ce serait une manière de remanier la décentralisation et l'apparition de nouvelles strates de pouvoir, contrairement à ce que pensent Djiré et al (2012) et Faye (2008). Pour eux, les migrants devenus électeurs et éligibles de toute opposition politique devraient être sanctionnés par le retrait de la terre. Ceci est une résultante de la délivrance des titres fonciers ruraux et de la montée de la rente du foncier agricole, de même que la montée de la plantation d'anacardiers. De profondes mutations s'observent dans la gestion du foncier agricole qui est passée d'une agriculture itinérante à une occupation pérenne des terres. Le mode d'acquisition traditionnelle des terres agricoles qui était basée sur le don se fait désormais par l'achat des terres agricoles.

L'analyse des résultats ci-dessus présentés a montré qu'une pluralité d'acteurs développant diverses stratégies gravite désormais autour de la gouvernance agraire. En outre, il s'agit :

- des jeunes autochtones diplômés sans emploi. Ceux-ci développent des stratégies de survie lesquelles consistent à vendre des terres agricoles familiales aux migrants agricoles et à l'exploitation des ressources forestières.

- des autorités traditionnelles analphabètes : elles s'arrangent pour la personnalisation des biens collectifs. Par conséquent, on enregistre des changements sociaux des rapports homme/nature (Descola, 1986).

- des entrepreneurs agricoles : une forte demande et invasion foncier-agricole.

- des acteurs étatiques : « la justice n'est pas juste », il en résulte des formes de corruption dans la gestion des conflits fonciers ; d'où le manque de confiance aux acteurs étatiques.

- des migrants agricoles : la décentralisation, la participation à la gestion du pouvoir local et l'oppression des migrants agricoles.

- des autorités locales : l'institutionnalisation des taxes pour le développement local de la terre.

- des exploitants du bois : les jeunes ruraux devenus exploitants forestiers.

Il faut noter également l'instrumentalisation politique du foncier agricole - « faits sociaux totaux » (Marcel Mauss) - et la stigmatisation des acteurs faibles avec le principe de l'équilibre de Nash, « une issue d'un jeu non coopératif dans lequel aucun joueur n'a intérêt à modifier sa stratégie, compte tenu des stratégies des autres joueurs » (Quinqueton, 2000).

En somme, la recherche portant sur « État des luttes paysannes autour du foncier agricole au Centre-Bénin » dont les résultats sont présentés dans cette communication a répondu aux trois questions ci-après : quels sont les enjeux des fonciers agricoles au Centre-Bénin? Qui sont les acteurs en conflit? Quelles sont les stratégies développées par les acteurs?

Au vu des résultats obtenus, les causes des conflits fonciers agricoles sont très complexes en raison des mutations, des représentations sociales autour des terres agricoles et la manifestation du chômage des jeunes diplômés non-paysans. Ces conflits menacent la cohésion sociale et constituent des risques d'addiction aux conflits fonciers agricoles.

Mot-clés : acteurs ruraux, mutations des représentations, jeux d'acteurs, conflits fonciers agricoles, Centre-Bénin

Références bibliographiques :

Babo Alfred, 2010, Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte-d'Ivoire, Alternatives Sud, vol 17, n°95, pp. 95-118

Cambrézy Luc et Magnon Yves, 2012, La question foncière en milieu rural, La documentation Française, pp. 109-128

- Chauveau Jean-Pierre**, 2005, Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte-d'Ivoire forestière, *Revue Outre-Terre*, n°11, 20p.
- Descola Philippe**, 1986, *La Nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 450p.
- Diop Moustapha**, 2015, La violence ethnique de l'Etat postcolonial : le cas de la Guinée, revue TUMULTS, n°44, pp. 103 - 115
- Faye Jacques**, 2008, Foncier et décentralisation. L'expérience du Sénégal, le Hub rural, Réussir la décentralisation, 35p.
- Jacob Jean-Pierre**, 2002, La tradition du pluralisme institutionnel dans les conflits fonciers entre autochtones. Le cas de Gwendégoué (Centre-Ouest Burkina-Faso), Document de travail de l'unité de recherche 095, n°3, 39p.
- Mahamadou Zongo et Paul Mathieu**, 2000, « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 19 | 2000, mis en ligne le 12 juillet 2006, Consulté le 07 septembre 2016. URL : <http://apad.revues.org/424>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**, 2007, Stratégies de relance de la filière anacarde, document de référence 2007-2011, 58p.
- Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)**, 2014, RGPH₄ : que retenir des effectifs de la population en 2013, Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), 35p.
- Mongbo Roch**, 2006, Les conflits de frontière intra et intercommunaux au Bénin : replis identitaire et communalité contestée, Montpellier, Colloque international "Les frontières de la question foncière"
- Morel Alain**, 1974, Un exemple d'urbanisation en Afrique Occidentale, Dassa-Zoumé, Cahiers d'Etudes Africaines, Vol. 14, Cahier 56, pp. 727 - 748
- Richard Paul et Chauveau Jean-Pierre**, 2007, Foncier, transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'Ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de Sierra-Leone, du Libéria et de la Côte-d'Ivoire, Le Seine Saint-Germain, *Revue Historique*, 69p.